

Sarah De Nutte a décidé de ne pas faire appel contre la décision du Comité Directeur de la FLTT

Forte des émotions suscitées par cette affaire et profondément reconnaissante envers les nombreux soutiens unanimes de mes amis, sportifs ou non, ainsi que par les multiples prises de position exprimées dans la presse, c'est à contrecœur que j'ai décidé de ne pas introduire de recours contre la décision du Comité Directeur de la FLTT.

S'il est vrai que l'enjeu principal de cette affaire touche tous les sportifs et leur liberté de parole, qui est fondée sur la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, à laquelle la FLTT se soumet d'ailleurs, je n'estime pas nécessaire de mener ce combat à outrance. Il est un fait que la liberté d'expression est bel et bien garantie efficacement au Luxembourg.

Par ailleurs, chacun aura remarqué que depuis les Jeux Olympiques, je ne me suis jamais exprimée publiquement. Cette affaire ne résulte donc que de l'interprétation donnée en public par certains fonctionnaires sportifs qui se sont sentis personnellement visés, alors que ma critique donnée le jour même du match était d'ordre général et ne ciblait personne en particulier. À ce jour, plus de quatre mois après, je n'ai toujours pas reçu d'explication valable concernant la décision de m'empêcher de bénéficier de la présence de mon entraîneur quotidien lors de mon simple, programmé entre ceux des deux autres compétiteurs luxembourgeois.

En tant que sportive d'élite de l'armée luxembourgeoise et joueuse professionnelle de tennis de table, je préfère me tourner vers l'avenir. Je n'entends pas consacrer mes forces pour mener une procédure simplement pour la satisfaction d'avoir raison. Je choisis donc de ne pas m'y attarder davantage, laissant les dirigeants de la FLTT seuls face à leur décision qui aura permis de faire émerger d'autres histoires similaires, prouvant que mon cas n'était malheureusement pas isolé et mettant ainsi au jour des problématiques qui méritent d'être abordées de manière globale.

Au lieu d'avoir été soutenue par la FLTT, dont cela devrait être le but, je regrette profondément que celle-ci ait porté atteinte à ma personne et à mon image à travers cette affaire qui aurait pu être gérée de manière plus constructive. Ce sentiment d'injustice renforce mon appréhension pour l'avenir d'être suivie et jugée pour chaque acte, mais sera cependant compensé par l'assurance que les actes de la FLTT seront désormais suivis de près par les autres acteurs du monde sportif.

C'est donc l'esprit libéré de cette affaire pesante que j'aborderai mes prochaines échéances sportives qui sont mes matches en Pro A et en Ligue des Champions en décembre, ainsi que le Grand Smash en janvier, avec, en point de mire, les Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

Je remercie du fond du cœur tous ceux qui m'ont soutenue dans cette épreuve. Et je souhaite préciser que, découlant de ce qui précède, je ne donnerai pas d'interviews à ce sujet. Merci de votre compréhension.

Mardi 3 décembre 2024.

s. Sarah DE NUTTE